



FFV-DF-CFEG2018 Instructions de Course

le 18 octobre 2018,

**CHAMPIONNAT DE France
RCB – Espoirs 293 Plus – Elite RS:X**

National d'Automne 293 et RS:X 8.5

**MARTIGUES
Du 20 au 22 Octobre 2018**

INSTRUCTIONS DE COURSE

[DP] s'applique à une règle pour laquelle une infraction est sanctionnée à la discrétion du jury.

[NP] s'applique à une infraction qui ne peut pas faire l'objet d'une réclamation par un bateau

[SP] s'applique à une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée par le comité de course sans instruction.

1 REGLES.

La régata sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe B*

1.2 Les règlements fédéraux

2 AVIS AUX CONCURRENTS.

Les avis aux concurrents seront affichés aux tableaux officiels sur les panneaux disposés à l'extérieur en face des containers.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE.

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard **une** heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il prendra effet.

Conformément à la RCV 90.2 (c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Elles seront signalées par l'envoi du 3^{ème} substitut avec trois signaux sonores. Un arbitre ou un membre de l'Autorité organisatrice (AO) les communiquera à chaque équipage.

Conformément à la RCV B7, des instructions orales pourront être faites pour les windsurfs.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE.

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés aux mâts de pavillons officiels situés devant le club:

- **flamme jaune** : RS:X 8.5, RS:X 9.5, RCB, RCO

- **flamme blanche** : Bic 293 OD, BIC 293OD PLUS,

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

(NP, DP) Les pavillons Aperçu sur H avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifient : « La course est retardée, il est interdit aux concurrents de se mettre à l'eau; attendez les instructions ultérieures », le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de **30 minutes** après l'affalée de l'Aperçu sur H. Ceci modifie Signaux de Course.

4.3 **(NP, DP)** Les mises à l'eau de chaque classe seront gérées sur les mâts de pavillons respectifs par l'envoi du PAVILLON de la CLASSE concernée accompagné par un PAVILLON VERT ou flamme VERTE. Cet envoi autorise la classe concernée à quitter le parking et à se mettre à l'eau.

5 PROGRAMME DES COURSES.

5.1 **Horaires :**

Samedi 20/10	9H00 -12H00 14h00	Accueil, confirmation des inscriptions 1 ^{er} signal d'avertissement courses à suivre
Dimanche 21/10	10H00	1 ^{er} signal d'avertissement courses à suivre
Lundi 22/10	10H00	1 ^{er} signal d'avertissement courses à suivre
Lundi 22/10	17h	Palmarès

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore, cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6 PAVILLON(S) DE CLASSE ET SERIE.

Les pavillons de classe et série seront comme suit :

Classe / Série	Signe distinctif	Couleur du pavillon
293 OD 7.8 MG et MF	Emblème Classe sur Bande Rose	Blanc
293 OD 7.8 Espoirs G et F	Emblème Classe	Blanc
293 OD Plus G et F	M F Noir	Blanc
RS :X 8.5 Garçon	M G Noir	Blanc
RS :X 8.5 Femme	FC Noir	Vert
RS :X 9.5 Homme	FC Noir	Bleu
RCB / RCO	FC Noir	Jaune

7 ZONES DE COURSE.

7.1 Répartition des classes et séries sur les zones de course :

Zones	Affectations principales des Classes / Séries:	Flamme de la zone
Alpha	293 OD / 293 OD PLUS	Blanche
Bravo	RS :X 8.5, 9.5 / RCB, RCO	Jaune

7.2 Zone de course :

La zone de course est définie comme la zone s'étendant à 100 mètres au-delà de toute partie du parcours dans laquelle un bateau peut être en course.

7.3 (NP, DP) Traversée des autres zones de course :

Les bateaux rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans les autres zones de course, mais naviguer à l'écart.

8 LES PARCOURS.

8.1 Les parcours sont décrits à chaque briefing coureur qui précise l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si possible, le cap compas et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

8.3 Un Raid pourra être organisé. Le comité de course en informera les concurrents au briefing. Le parcours à effectuer sera détaillé à l'occasion de ce briefing.

9 MARQUES.

9.1 Les marques de départ, de parcours ou de dégagement, de changement et d'arrivée sont définies au briefing coureur

10 LE DEPART.

10.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

10.2 [NP, DP] Bateaux en attente

Les planches dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres planches.

La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 50 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ.

10.3 Une planche qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

11 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

11.1 Pour les séries planches il n'y aura pas de changement de parcours.

12 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.

13 SYSTEME DE PENALITE.

13.1 Pour toutes les classes et séries la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13.2 Action du jury sur l'eau

a) Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV, ou la RCV 31 ou 44.2 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge.

Si le bateau ou la planche en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'IC 13.1 et à la RCV 44.2, le jury le/la pénalisera par un coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge dans sa direction et en hélant son n° de voile.

b) Dans ce cas l'IC 13.1 ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2. Ce (b) ne s'applique pas aux Windsurfs pour qui les RCV B4.44.1 et B4.44.2 s'appliquent (360° sans exigence de virement de bord ou d'empannage).

c) Si la pénalité n'est pas effectuée, la planche désigné(e) au point a) sera disqualifié(e) sans instruction (ceci modifie la RCV 63.1).

d) L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation (RCV 62.1(a)) ou demande de réouverture (RCV 66).

e) Les bateaux jurys peuvent se positionner en tout point de la zone de course.[NP]

f) La procédure normale de réclamation d'un concurrent, du comité de course, du comité technique ou du jury reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.

- g) Une réclamation du jury selon la RCV 60.3(a)(1) pourra être déposée contre un bateau impliqué dans un incident ayant fait l'objet d'une action du jury sur l'eau si le jury estime que cet incident peut avoir causé une blessure ou un dommage sérieux.
- 13.4 Une infraction aux IC marquées [DP] et aux règles de classe pourra, après instruction, être sanctionnée à la discrétion du jury (pénalité en pourcentage du nombre d'inscrits pouvant aller jusqu'à la disqualification).
- 13.5 Pour les séries, en phase de qualification ou de finale, les pénalités en points seront basées sur le nombre de concurrents dans le plus grand groupe de chaque classe ou série.

14 TEMPS CIBLES ET LIMITES

14.1 Les temps limites sont les suivants :

- (a) Les temps cibles pour que la première planche ayant effectué le parcours, finisse la course, figurent en colonne A. [NP]
- (b) Les temps limites pour finir la course après l'arrivée du 1^{ère} planche ayant effectué le parcours et fini sont indiqués en colonne B.

Classe et Séries	A en minutes	B en minutes
293 OD, RS :X, RCB	30	15

- 14.2 Les planches ne finissant pas dans le temps limite pour finir la course après le premier ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et, A5.

15 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 15.1 Les formulaires de réclamations sont disponibles aux lieux d'émargement et au secrétariat du jury au Club Nautique. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées au secrétariat du jury dans le temps limite prévu.
- 15.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier de chaque classe a fini la dernière course du jour.
- 15.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions des réclamations auront lieu dans les salles du jury situées dans le Centre Nautique.
- 15.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 15.5 Une liste des planches qui ont été pénalisés sur l'eau sera affichée.
- 15.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
- dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

16 FORMAT - CLASSEMENT

3 courses devront être validées pour valider le championnat ou pour accéder à la phase finale.

17 [NP, DP] REGLES DE SECURITE

- 17.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un émargement sera mis en place.
- (i) Cet émargement est obligatoire et doit être effectué par le coureur, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.
- (ii) L'émargement sera ouvert une heure trente (01H30) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'Avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'émargement Départ sera à disposition dès le premier retour à terre.
- (iii) **(SP)** Pénalités sans instruction (ceci modifie la RCV 63.1) données par le **comité de course** après transmissions des feuilles d'émargement:
- Défaut d'émargement DEPART ou RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 1 point à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'émargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 1 point à l'ensemble des courses courues du jour.
- (iv) Heures limites pour émarger :
- Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.
- Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou 1 heure après l'envoi des pavillons AP/H ou N/H, sur l'eau.
- 17.2 Un concurrent qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible
- 17.3 Obligation de remorquage : pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un bateau ou une planche qui n'est plus en course ou qui a abandonné d'accepter une remorque et d'être ramené à terre. Un refus de l'équipage pourra entraîner une action au titre de la RCV 69.

17.4 Matériels de sécurité :

- (i) Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.
- (ii) Pour les WINDSURFS : il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240 pour ce qui concerne leur équipement individuel de flottabilité. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant le Championnat.

17.5 Zone de baignade :

La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.

17.6 Pavillon V :

La procédure d'assistance d'urgence s'applique telle que définie en annexe "PROCEDURE D'ASSISTANCE D'URGENCE". Ceci modifie Signaux de Course.
Lorsque cette règle est en application, l'IC 22.1 ne s'applique plus aux accompagnateurs concernés.

18 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique.

Les demandes de remplacement doivent être faites au comité technique à la première occasion raisonnable. [DP]

19 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

19.1

Une planche ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

20 (NP, DP) PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO dans le respect du Code de Publicité World Sailing Règlementation 20.

La pose ainsi que l'entretien de ces marquages (publicité organisateur) sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

21 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

Zone Alpha	293 OD, 293 OD PLUS	Flamme Blanche,
Zone Bravo	RS :X 8.5, RS:X 9.5, RCB, RCO	Flamme Jaune,
Bateau Jury	Pavillon Jaune JURY	
Bateau Jaugeur	Pavillon Bleu JAUGEUR	

22 (NP) BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

22.1

Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2

Seul les bateaux accompagnateurs inscrits et identifiés par un autocollant numéroté seront autorisés sur les zones de course. Cet autocollant sera remis aux accompagnateurs, accrédités par l'AO, au cours de la réunion entraîneurs prévue le samedi 20 octobre 2018 à 10H00.

L'autocollant devra être apposé sur le capot moteur ou la console du bateau.

La liste des bateaux accrédités sera affichée au tableau officiel avant la première course du championnat.

Toute personne non identifiée fera l'objet d'une convocation auprès de l'AO.

22.3

La Réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile s'appliquera.

23 (NP, DP) EVACUATION DES DETRITUS

Les planches ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

Cette épreuve est estampillée « régata propre » et respecte les engagements écoresponsables de la FFV (démarche détaillée sur le tableau officiel).

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

Opération « parking propre »

Les pavillons Aperçu sur Z avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifient : « La course est retardée, il est interdit aux concurrents de se mettre à l'eau; tant que le parking bateaux et les mises à l'eau n'auront pas été nettoyés », le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 minutes après l'affalée de l'Aperçu sur Z. Ceci modifie Signaux de Course.

Les concurrents devront alors se conformer aux consignes de l'AO pour remettre le site en état.

24 (NP, DP) COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

25 TITRES DECERNES ET PRIX :

Les titres seront attribués comme suit :

National	Minima	Chpt de France Pratique	Minima
Bic 293 OD Minime Fille	Aucun	Raceboard Femme	12
Bic 293 OD Minime Garçon	Aucun	Raceboard Homme	30
Bic 293 OD Espoir Fille	Aucun	Chpt de France Elite	
Bic 293 OD Espoir Garçon	Aucun	RS :X 8.5 Femme	Aucun
RCO	Aucun	RS :X 9.5 Homme	Aucun
RS :X 8.5 Jeune	Aucun	Chpt de France Espoirs 293 Plus	
Coupe de France Universitaire		Bic 293 Plus Espoirs Fille	Aucun
Bic 293 Plus Fille	Aucun	Bic 293 Plus Espoirs Garçon	Aucun
Bic 293 Plus Garçon	Aucun		

Les titres seront décernés sous réserve du minima défini dans le tableau ci-dessus

Les trois premiers coureurs de chacune des catégories validées recevront respectivement des récompenses

Les trois premiers coureurs français(es) de chacune des catégories validées des championnats de France de Pratique, Espoirs et/ou Elite recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

Il sera valorisé en RCB et RS :X les U 19 femme et homme ainsi qu'en RCB la nouvelle catégorie 19 _ moins de 23 ans

26 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés:

Président du jury : Baptiste Verniest

Président du comité de course 293 OD, 293 OD PLUS : Olivier.De Turckheim

Président du comité de course RS:X RCB RCO : Jean-Pierre Mannetstatter

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE PROCEDURE D'ASSISTANCE D'URGENCE

- 1. PAVILLON V :**
Envoyé à terre au mât officiel ou sur les bateaux du comité de course, le pavillon V du code signifie :
« JE DEMANDE ASSISTANCE AUX ACCOMPAGNATEURS ».

- 2. CONDUITE A TENIR :**
 - 2.1 A terre :**
Les accompagnateurs accrédités présents sur le site doivent se mettre à la disposition du leader sécurité de leur zone de course qui leur fixera une tâche.

 - 2.2 Sur l'eau :**
Les accompagnateurs accrédités présents sur la(es) zone(s) de course concernée(s) doivent rentrer en contact VHF avec le leader sécurité en utilisant le canal affecté à la surveillance de la zone concernée, et se mettre à sa disposition.

 - 2.3** L'affalée du pavillon V signifie la fin de la procédure d'assistance d'urgence. Les accompagnateurs accrédités doivent alors immédiatement se conformer à l'IC 22.1.

- 3.** Pendant la durée d'envoi du pavillon V sur l'eau, l'IC 22.1 ne s'applique plus aux accompagnateurs accrédités.